

Publié par : juridique
Date de dépôt : 11/03/2025
Date de retrait : 11/05/2025



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 04 Mars 2025
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSSO, DENIS RUIZ, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, ALAIN SOLAZZI, GISELE GEILING, OLIVIER BRUN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER.

POUVOIRS : SYLVIE ANDRE A CHRISTIANE TCHAREKLIAN, DOMINIQUE ALLIBERT A DAVID THUILLIER, LIONEL TCHAREKLIAN A MARIE SEDANO, MARTINE HENON A FRANCOISE WELLER, DAVID FERNANDEZ A ARNAUD MERCIER, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHIER.

ABSENTE : SYLVIE FEUGA

Délibération n° N° D2025-17

Objet DEMANDE D'OUVERTURE DE LA HALTE FERROVIAIRE DE VENELLES

Exposé des motifs :

Si la réouverture de la halte ferroviaire est désormais inscrite dans les grands schémas de déploiement de la Métropole Aix-Marseille Provence et de la Région Sud, la Commune souhaite anticiper ces schémas en proposant une solution à court terme et dans un budget maîtrisé.

Depuis plusieurs années, la Commune de Venelles s'engage, aux côtés de l'association « Carrefour Citoyen », pour obtenir la réouverture de la halte ferroviaire de Venelles. Elle a notamment, par le biais de la délibération N°2023-48 du 11 avril 2023, accordé une subvention exceptionnelle à cette association lui permettant de commanditer une étude de préfaisabilité de cette halte ferroviaire. Cette étude devait permettre de s'assurer qu'il n'y ait pas de blocages techniques ou réglementaires sur ce projet d'arrêt sur les emprises actuelles de la SNCF.

La réouverture de la halte ferroviaire de Venelles permettrait de réduire la dépendance à l'automobile dans les déplacements domicile-travail et ses conséquences sur l'environnement, la qualité de vie et la santé des citoyens et

des citoyennes. Cela constituerait pour les venellois et les personnes travaillant sur la commune une alternative à la voiture individuelle, les services de bus ne couvrant qu'une partie des besoins existants en transports collectifs depuis et vers Venelles.

Il est à noter que cette demande s'inscrit parfaitement dans les objectifs fixés dans l'Agenda 2030 en répondant à l'objectif « Améliorer la desserte en transports en communs », action « remettre en service la gare » ainsi qu'à d'autres objectifs ayant trait à la pollution de l'air et aux nuisances sonores.

L'étude portée par Carrefour Citoyen et partiellement financée par la Commune propose donc cette solution de halte, basée sur ce qui a été mis en place au Canceropôle de Toulouse.

Par la présente délibération, le Conseil municipal de Venelles réaffirme auprès de la Métropole et de la Région sa volonté et sa demande d'ouverture de la halte ferroviaire de Venelles.

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le défi N°2 de l'Agenda 2030, notamment son objectif 4 « Améliorer la desserte en transports en communs » ;

Le Conseil Municipal décide :

- **DE REAFFIRMER** auprès de la Métropole et de la Région sa volonté et sa demande d'ouverture de la halte ferroviaire de Venelles.
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à porter cette demande auprès des acteurs institutionnels et à effectuer tous les actes y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Le directeur général des services,

Philippe SANMARTIN 

Certifié affiché du au

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20250307-DM2025_0017-DE
Date de réception préfecture : 07/03/2025